

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 348

présenté par
M. Martin

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de management »

les mots :

« de gouvernance et de management participatif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel permet de mettre en cohérence l'article 5 avec l'article 11 en insistant sur la dimension participative du projet de management.